

Evry, le
06/05/2020

Suite à la tenue d'un CHSCT extraordinaire sur le Covid-19, voici le contre-rendu des mesures de déconfinement prévue par la DDSP 91 :

- Fin de la réserve opérationnelle avec comme conséquence de remettre les effectifs en place pour assurer les missions habituelles dès le 11 Mai
- Maintien en confinement des effectifs qui présentent une pathologie à risque.
- Maintien des ASA pour les effectifs ne pouvant faire garder leur(s) enfant(s)
- Organisation du travail pour maintenir la protection des agents, avec pour les bureaux l'installation de plexiglas (à l'identique de ceux déjà présent à l'accueil des services).
- Port du masque libre. L'agent pourra estimer lui-même s'il doit ou non le porter, sans restriction.
- Mise en place, à chaque fois que possible, du télé-travail.

**Pour l'UNSA-Police 91, une reprise sèche de l'activité ne peut se soustraire à une non prise en comptes des règles et risques sanitaires.
L'UNSA-Police 91 veillera à ce que ces derniers soient bien appliquées.**